

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC PORTES DE CHAMBORD, 11 ROUTE NATIONALE 152 45190 TAVERS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M COHEN-GANOUNA MICHAEL, représentant de la société ASE GESTION S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1 RUE PAUL SEJOURNE 94000 CRETEIL, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
COHEN-GANOUNA MICHAEL	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30047 14671 00021877601 54

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 février 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Marie-Christine AMBLARD
Chargée d'affaires professionnels
mariechristine.amblard@cic.fr

JST14

lu et approuvé

